

DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 1^{er} Juin (01/06/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Maité GARRIGUES (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

16 – 01 Juin 2017

ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU CINEMA CONCORDE

Rapporteur : Monsieur FONTANIE.

Vu l'article L.2251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.1511-41 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Durand, Gérant du cinéma Concorde à Moissac, a établi un plan de rénovation de son établissement pour un montant de 190 070 € de travaux. Il estime ces travaux indispensables au maintien de l'attractivité et de la pérennité de son établissement, qui représente un atout important pour l'animation culturelle du centre-ville de Moissac.

Ces travaux comportent :

- Une mise aux normes d'accessibilité pour un montant de 38 086 €
- Un modernisation des installations comportant la mise en place d'un terminal de paiement, du matériel pour conférence et l'amélioration du matériel de projection pour 26 053 €
- Une rénovation des sols et des murs pour 125 931€.

AR PREFECTURE

082-218201127-20170601-CM20170601_16-DE
Regu le 08/06/2017

Il sollicite une aide communale de 8 000 € afin de boucler son plan de financement.

Pour mémoire, le cinéma Concorde avait bénéficié d'une aide communale de 53 820 € lors de l'installation de l'équipement numérique, en mars 2011.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

OCTROIE une subvention de 8000€ au profit du Cinéma Concorde (sarl SOGINA) pour un projet de rénovation, de mises aux normes d'accessibilité et de modernisation des installations d'un montant de 190 070 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 204.

Pour copie conforme

Moissac le 02 Juin 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :